

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GDB

U11 à U13 Garçons et U11 à U14 Filles



District de la
Nièvre de
football

Saison 2024-2025



~~ CPD n°6 ~~

Date : Jeudi 17 avril 2025

RDV : 18h15 (encadrement)
18h30 (joueurs)

Lieu : MARZY (stade municipal)

Responsables : Sébastien LEMERCIER et Quentin DEVOUCOUX

Encadrement : Anthony ARCHAMBAULT, Jacky BOUCHARD,
Bastien DELARUE et Fabrice LIGER

Début : 18h45 - **Fin** : 20h00

Convocations : 22 gardiens de but (dont 2 gardiennes de but)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	BURLIER	LENY	19/11/2014
2	AFGP 58	SAINT RAPT	MAEL	17/03/2014
3	AFGP 58	DUBRESSON	CLEMENT	14/10/2013
4	AFGP 58	RAVISE	THEO	08/06/2013
5	AFGP 58	RICHE	MATHEO	16/03/2013
6	AFGP 58	DUDRAGNE	SAMUEL	08/05/2012
7	AS SAINT BENIN	PIAT	MATHIS	30/07/2013
8	AS SAINT BENIN	LEGER	YANNIS	06/06/2012
9	AS VARZY	HERVIER OPPIN	EWEN	25/03/2014
10	ASA VAUZELLES	LIANCIER	ANDREAS	06/04/2014
11	ASA VAUZELLES	SEREMES	NOAM	30/12/2013
12	ASA VAUZELLES	BOISSON	SACHA	09/08/2013
13	ASA VAUZELLES	PINCON	ELIOT	31/07/2012
14	FC ALLIGNY / ST AMAND EN PUISAYE	LANERY	THEO	17/08/2014
15	FC NEVERS	BERTHON-RIBET	MILIE	23/11/2011
16	FC NEVERS	FREITAS	MELISSA	30/04/2011
17	RC NEVERS CHALLUY SERMOISE	VIALE	BAPTISTE	11/07/2013
18	UCS COSNE	FREITAS	ESTEBAN	27/10/2014
19	UCS COSNE	DESCLOITRE	THEO	30/10/2013
20	UCS COSNE	EL HOUSSNI	MOHAMED	09/02/2013
21	US LA CHARITE	GOULARD	LUCIAN	16/08/2013
22	VAILLANTE PREMERY FC	VAN DAMME	LOHAN	22/01/2023

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).